



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public
Syndicat départemental de l'Isère

DECLARATION DU SNUDI FO CAPD du 25 septembre 2014

Madame la Directrice Académique,

La rentrée scolaire s'est effectuée il y a moins d'un mois, et déjà de nombreux collègues sont épuisés.

Les raisons :

- règles du mouvement, qui entraînent pour beaucoup une nomination forcée et non choisie, obligeant à parcourir chaque jour de nombreux kilomètres ;
- demandes de révision d'affectation qui restent souvent sans réponse ; des demandes de temps partiel sur autorisation qui sont refusées.
- généralisation de l'application des décrets Peillon-Hamon -sur les rythmes scolaires-, qui pour la première fois depuis l'existence du statut des enseignants fonctionnaires d'Etat remettent en cause les obligations de service, notamment pour les TR (suivant les remplacements, les compléments de service, certains vont être amenés à effectuer plus que les 24 heures hebdomadaires de service).

Un mot sur la compensation annoncée : « *Récupérer ces heures dès que la nécessité de remplacement le permettra.* » ? Qui peut le croire alors que le nombre de postes de remplaçants diminue ? Comme pour les infirmières, on se dirige vers des heures de service non payées ! Ce qui est d'autant plus inacceptable que notre profession perd du pouvoir d'achat (gel du point d'indice et prélèvements en augmentation).

Cette généralisation de nouveaux horaires, en désorganisant de fond en comble le fonctionnement des écoles, oblige des collègues à intervenir pour tenter de régler quantité de problèmes qui jusqu'alors n'existaient pas, par exemple concernant l'utilisation des locaux ou pour régler les emplois du temps, notamment ceux des APC.

Enfin, les élèves sont dans une grande majorité désorientés voire fatigués, et de ce fait demandent une vigilance plus accrue.

Comme toutes les organisations syndicales, nous avons bien reçu les documents concernant la dernière phase du mouvement.

La proposition du SNUDI FO concernant l'affectation des TS sur leurs différents postes n'a pas été retenue.

Avoir le tableau avec les barèmes, une fois les collègues nommés, c'est bafouer le rôle des délégués du personnel. Le SNUDI FO ne conçoit pas la CAPD comme une simple chambre d'enregistrement. Nous demandons en conséquence de réunir une CAPD en fin d'année scolaire pour toutes les nominations de la dernière phase.

Pour conclure, nous vous alertons solennellement sur les conditions désastreuses de rentrée des personnels et de nos élèves.

Les dérèglementations successives depuis les décrets Darcos (règles du mouvement, suppression massives de postes, rythmes scolaires) tendent les relations au sein des écoles. Pour le SNUDI FO, l'entêtement de la nouvelle ministre ne peut que rendre les conditions d'apprentissages de nos élèves de plus en plus contre-productives : classes surchargées, collègues effectuant de nombreux kilomètres, enseignants sollicités par de nombreuses réunions et enquêtes à remplir les empêchant de bien préparer leur classe, horaires de travail variant d'un jour à l'autre, d'une école à l'autre...

Pour le SNUDI-FO, il existe une seule solution, une solution conforme à la préservation des intérêts des élèves et au respect du travail de leurs enseignants, une solution simple :

- Retrait des deux décrets sur les rythmes scolaires et des décrets Darcos
- Retrait de la loi de refondation de l'école
- Augmentation du nombre de postes pour avoir un maître pour une classe à 25 élèves maximum.
- Programmes nationaux basés sur les connaissances et le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant.
- Nomination des collègues en fonction de leur choix sur des postes précis et non plus selon des besoins établis en fonction des objectifs d'économies budgétaires du pacte de responsabilité.

Ellen Grasso
Déléguée du personnel

